



Polyvalente Montignac

Politique encadrement des élèves 2026-2027

L.I.P. :

Le conseil d'établissement approuve la politique d'encadrement des élèves proposée par le directeur de l'école.

Cette politique doit notamment prévoir des mesures relatives à l'utilisation à des fins pédagogiques et éducatives du temps hors enseignement et hors horaire, l'aménagement d'activités parascolaires et le développement de moyens pour favoriser la réussite scolaire des élèves.

Chantal Fillion
Directrice

Document approuvé par le conseil d'établissement :
CET2526-17
Date : 27 janvier 2026

Table des matières

ENCADREMENT	1
Définition de l'encadrement	1
Des conditions essentielles à un encadrement de qualité.....	1
ENCADREMENT SOCIAL.....	2
Relation d'aide : Dimensions et étapes	2
Première dimension : LA RELATION	2
Deuxième dimension : LA PROCÉDURE.....	2
Troisième dimension : LE CONTENU	3
Transition primaire - secondaire	6
II – ENCADREMENT PEDAGOGIQUE.....	7
Récupération	7
III – ENCADREMENT SÉCURITAIRE.....	8
Surveillance	8
IV – Encadrement particulier	10
Local La Source	10
Définition :.....	10
Les objectifs :.....	10
Modèle organisationnel :	11
L'ÉTAPE (Centre de jour).....	11
PHILOSOPHIE :.....	12
STRUCTURE ET ORGANISATION DU SERVICE :	12

(Dans ce document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte)

ENCADREMENT

Définition de l'encadrement

L'encadrement consiste en un soutien global et continu aux élèves sur le plan des apprentissages qui est fourni par l'ensemble du personnel scolaire.

Des conditions essentielles à un encadrement de qualité

- Le leadership de la direction de l'école.
- L'implication des intervenants.
- Le consensus entre les intervenants.
- La participation des élèves.
- L'information, la consultation et la collaboration des parents.
- L'aménagement du milieu physique.
- L'ouverture à la communauté.

ENCADREMENT SOCIAL

Relation d'aide : Dimensions et étapes

Première dimension : LA RELATION

Une bonne relation d'aide est avant tout une bonne relation interpersonnelle, où l'aspect humain prédomine les diverses problématiques.

C'est une relation non pas avec un problème, mais bien avec quelqu'un.

C'est une relation où l'élève se sent **compris**, **reconnu** et **en confiance**, même s'il est remis en question.

La relation d'aide permet trois choses :

- à l'élève de poser un regard clair et lucide sur ce qu'il fait et ressent;
- à l'élève de trouver un appui lorsqu'il entreprend des changements d'attitude;
- à l'intervenant de devenir une personne signifiante, capable d'influencer positivement l'élève.

La relation d'aide est modulée par la dynamique des personnes impliquées. Ses résultats dépendent de plusieurs facteurs dont certains sont incontrôlables.

Deuxième dimension : LA PROCÉDURE

C'est la façon dont l'élève perçoit et exprime sa problématique.

Que ce soit au niveau des apprentissages ou au niveau personnel, il est important, d'identifier comment l'élève procède dans une situation bien précise afin de l'aider à cheminer vers des solutions adaptées à sa réalité.

Troisième dimension : LE CONTENU

Le contenu a trait à la nature des informations traitées, aux problèmes comme tels.

L'enseignant ne peut pas être un expert pour toutes les situations vécues par un élève. C'est pourquoi il est plus avantageux d'axer prioritairement son intervention sur la procédure et la relation et de référer à un professionnel l'évaluation d'une problématique plus complexe.

L'ENSEIGNANT

En classe, l'enseignant détecte des élèves en difficulté d'apprentissage, d'adaptation et de comportement.

Activités spécifiques :

- prendre contact avec un élève ;
- clarifier une situation ;
- demander une modification du comportement ;
- contacter les parents ;
- appliquer la gradation d'intervention ;
- préparer une entente à l'amiable ou un rapport disciplinaire s'il y a lieu;
- communiquer avec la direction.

Au besoin, il discute avec le tuteur, le répondant, le responsable à l'encadrement ou les professionnels des services aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Il peut consulter le ***dossier d'aide particulière de l'élève***, disponible au secrétariat.

LE TUTEUR

Le tuteur est responsable d'un groupe d'élèves qui lui sont confiés par la direction et à qui il enseigne généralement.

De la 1^{re} à la 5^e secondaire et pour les groupes d'adaptation scolaire, tous les élèves se voient attribuer un tuteur.

À la demande d'un élève, un enseignant peut poursuivre son encadrement sur plus d'une année.

Il accomplit les démarches de base :

- au moins deux rencontres d'une durée approximative de 20 minutes dans l'année ;
- contacter les parents pour assurer le suivi de l'élève au besoin ;
- lorsque nécessaire, référer l'élève à un professionnel ;
- le tuteur reçoit les rapports disciplinaires et les rapports d'absences anormales de ses élèves ;
- rencontre l'élève lorsque celui-ci a plus de quatre épisodes d'absences anormales.

Lorsque le tuteur le juge pertinent, il peut laisser des traces ***au dossier d'aide particulière de l'élève***, disponible au secrétariat.

LE RÉPONDANT

Le répondant est un enseignant volontaire ayant démontré de l'aptitude et de l'intérêt pour une relation d'aide et d'encadrement. Son travail consiste à intervenir auprès d'élèves qui vivent des difficultés. Plus précisément, il doit rencontrer individuellement une fois par cycle des élèves qui demandent un encadrement particulier. (Particulièrement pour les élèves en adaptation scolaire)

Ces rencontres ont pour but :

- de créer un lien positif avec l'élève, l'écouter, identifier les difficultés vécues, offrir de l'aide, chercher des solutions, élaborer avec l'élève des stratégies de changement ;
- d'informer la direction, les parents, les professeurs concernés et au besoin, laisser des traces de ses interventions au ***dossier d'aide particulière de l'élève*** ;
- lorsque le tuteur ou le répondant le juge pertinent, il peut référer l'élève à un autre service d'aide plus spécialisée.

LES PROFESSIONNELS

Les élèves qui vivent des problématiques qui ne peuvent pas être résolues par les niveaux d'aide précédents sont référés aux professionnels : le psychologue, les psychoéducateurs, le conseiller en orientation, l'éducateur en prévention des toxicomanies, l'infirmier.

Voici quelques exemples de problématiques : difficultés de comportement qui persistent, délinquance, comportements violents, consommation excessive, dépression, idées suicidaires, anorexie, inhibition, recherche sur l'orientation professionnelle, etc.

Les professionnels travaillent avec les élèves par le biais de la relation d'aide. Ils possèdent des expertises propres à leur champ de pratique et nous les mettons à profit en leur demandant de procéder à des évaluations pour lesquelles ils sont spécialisés. L'interprétation des résultats obtenus est donc constante et une continuité est assurée dans la lecture des besoins des élèves.

Activités spécifiques :

- rencontres individuelles ;
- tests permettant de circonscrire les difficultés ; de déterminer les capacités, les points forts (diagnostic) ;
- activités de réadaptation ;
- implication des parents ;
- établir une collaboration avec les enseignants, la direction et les intervenants concernés.

Transition primaire - secondaire

Faciliter la transition pour les élèves qui passent de l'école primaire à l'école secondaire afin qu'ils se sentent rapidement à l'aise dans leur nouvelle école contribue certainement à prévenir des difficultés. Sécuriser leurs parents est également important. Aussi a-t-on organisé un accueil en plusieurs étapes pour les élèves.

En octobre, une journée « portes ouvertes » est offerte aux élèves de 5^e et 6^e année ainsi qu'à leurs parents pour leur faire découvrir l'école et ses services.

En janvier, le directeur adjoint en 1^{re} secondaire se rend dans deux secteurs et rencontre les élèves de 6^e année et leurs parents, qui n'ont pu se rendre aux portes ouvertes. Le but d'une telle visite est d'informer les élèves et leurs parents sur la grille-matières ainsi que de répondre à leurs questions par le biais d'une présentation de la polyvalente Montignac.

De plus, en mai, les élèves de 6^e année viennent passer une journée à l'école. On leur décrit les divers services offerts à l'école. Suit une visite guidée de l'école au cours de laquelle on leur donne le maximum d'informations sur l'environnement dans lequel ils évolueront en 1^{re} secondaire.

Des rencontres sont prévues entre les directions du primaire et celle du secondaire pour échanger de l'information au sujet de certains élèves qui auront besoin de services particuliers à leur entrée au secondaire.

À la rentrée scolaire, on réserve une journée à l'accueil des élèves de la 1^{re} secondaire. Il y a d'abord « l'entrée administrative » avec les autres élèves (frais, horaire, photo, etc.) et des activités facilitant leur intégration sont mises en place.

Une rencontre d'information, en soirée ou une vidéo, pour tous les parents des élèves de la 1^{re} secondaire leur permet d'entrer en contact avec le personnel de l'école pour faciliter l'entrée au secondaire de leur jeune. Cette rencontre a lieu en septembre.

II – ENCADREMENT PEDAGOGIQUE

Récupération

1.- Définition :

Aide pédagogique particulière offerte à un ou plusieurs élèves en vue de contrer un retard pédagogique plus ou moins marqué.

Il faut d'abord préciser que la récupération a un caractère ponctuel (durée limitée dans le temps) et s'adresse à un ou plusieurs individus d'un ou de plusieurs groupes différents. Elle constitue donc une aide pédagogique passagère apportée à des élèves en difficulté, dans une ou plusieurs matières.

- Ex.:**
- élèves ayant échoué le dernier examen ;
 - élèves désireux d'obtenir des explications supplémentaires ;
 - élèves s'étant absentés suffisamment pour nécessiter une aide spéciale ;
 - élèves référés par un enseignant, etc.

2.- Activités spécifiques :

- dispenser des explications à des élèves qui en font la demande ;
- recevoir un élève référé par la direction, son professeur régulier ou son répondant et faire exécuter le plan de travail établi ;
- aider les élèves en difficulté à établir un plan de travail.

3.- Organisation :

Temps de réalisation :

Les activités de récupération se déroulent en dehors de l'horaire des élèves. Lorsque celles-ci ont lieu pendant la période du dîner, il est prévu que les élèves puissent profiter de 30 minutes pour dîner.

Liste des disciplines où on retrouve de la récupération :

français, anglais, mathématiques, histoire, géographie, sciences et technologie, chimie, physique, arts plastiques, musique, culture et citoyenneté québécoise et monde contemporain.

III – ENCADREMENT SÉCURITAIRE

Surveillance

Définition :

Activités assumées par le personnel de l'école auprès d'un élève ou d'un groupe d'élèves dans le but de leur assurer une présence éducative lorsqu'ils sont sous la responsabilité de l'école.

La surveillance vise à :

- assurer aux élèves un service d'accueil ;
- assurer aux élèves une présence préventive ou corrective ;
- assurer aux élèves la sécurité physique et morale ;
- protéger l'école contre les atteintes à la propriété.

Deux surveillants d'élèves assurent à temps plein la supervision des activités dans l'école. D'autres surveillants se joignent à cette équipe pour l'heure du dîner.

Activités spécifiques :

- veiller au respect et à l'application du Code de vie ;
- exercer une surveillance active pour déceler les activités illégales, les situations anormales, bris et dommages matériels ;
- avertir les responsables de la présence d'intrus dans l'école ou sur les terrains adjacents ;
- faire appliquer la politique du MEES sur le tabagisme et le vapotage ;
- appliquer la politique de l'école en cas d'accident ;
- intervenir pour faire cesser les bagarres, les affrontements, les jeux violents, les excès amoureux, les bousculades, les écarts de langage et de tenue vestimentaire, le fumage et le *vapotage* sur le terrain de la polyvalente Montignac ;
- utiliser, dans l'exercice de ses fonctions, la procédure en usage dans l'école (**rapport disciplinaire**) pour tout manquement grave au règlement ;
- référer des élèves à La Source ou au directeur selon la situation.

Local de retenue

Le local de retenue ouvre ses portes à l'heure du dîner sous la surveillance d'un enseignant. Il est utilisé principalement pour recadrer l'élève lors d'un manquement mineur.

Local de reprise d'examen

Local mis à la disposition des élèves pour terminer ou reprendre un examen. Un enseignant en assure la surveillance.

IV – ENCADREMENT PARTICULIER

Local La Source

La mission de La Source est de supporter le personnel de l'école lors d'événements graves comme les batailles, l'insubordination, l'impolitesse majeure, la consommation des substances psychotropes, les retards à répétition après plusieurs sanctions. Le service peut être utilisé en attente d'une rencontre avec la direction.

Dans un but d'optimiser l'utilisation des ressources dans l'école, le local La Source est également utilisé aux pauses et aux dîners comme local de retenues pour des manquements liés au code de conduite. Lors de ces retenues, l'élève doit faire une réflexion en lien avec le manquement.

Définition :

C'est un lieu dans l'école, clairement identifié, où les élèves peuvent compter sur la présence d'un adulte disponible pour eux de façon immédiate et continue.

Dans ces lieux, les jeunes peuvent retrouver le calme, établir avec un adulte une relation personnelle valable et recevoir de l'aide tant au plan scolaire qu'au plan de la communication ou du comportement.

Les objectifs :

- amener l'élève à reprendre le contrôle de ses émotions suite à des événements perturbants, afin de reprendre le travail scolaire ;
- aider l'élève vivant une situation problématique, lui offrir une écoute appropriée et l'inciter à se donner des moyens pour que la situation s'améliore ;
- accompagner l'élève dans une démarche de réflexion en lien avec la situation vécue ;
- favoriser le rétablissement d'un contact efficace entre l'élève et l'enseignant ou avec la personne en cause ;
- offrir une aide à l'élève ou à l'enseignant, ou aux deux pour une réintégration harmonieuse de l'élève en classe ;
- orienter l'élève vers des personnes-ressources extérieures, lorsque nécessaire.

Qui fréquente *La Source*?

La clientèle du local La Source est composée majoritairement d'élèves qui sont expulsés de la salle de cours ;

d'élèves qui doivent faire une suspension à l'interne suite à des manquements.

Modèle organisationnel :

Après une expulsion de cours, l'élève est rencontré par la personne-ressource.

Une série d'activités liées à l'événement qui a déclenché l'envoi au local est proposée à l'élève:

- réflexion personnelle ;
- élaboration d'un contrat ou d'une entente de retour en classe ;
- réalisation des travaux scolaires ;
- réintégration en classe selon l'entente ;
- référence à d'autres services s'il y a lieu.

Un technicien en éducation spécialisée assure l'encadrement et l'accompagnement des élèves au local La Source.

L'ÉTAPE (Centre de jour)

L'ensemble de la programmation de l'Étape vise à fournir une structure permettant l'arrêt d'agir et le contrôle des comportements d'un élève dans le but de le rendre disponible aux apprentissages scolaires et sociaux avec l'implication active des parents (cette dernière condition étant jugée essentielle pour la réussite du processus). L'intervention qui se veut efficace à court terme poursuit également un objectif à long terme qui est de prévenir la détérioration du comportement du jeune.

PHILOSOPHIE :

Le fonctionnement de l'Étape s'appuie sur quatre grands principes :

- intervention de courte durée et de forte intensité au bon moment auprès d'un jeune en difficultés ;
- intervention auprès du jeune et de sa famille ;
- concertation entre le Centre Jeunesse de l'Estrie, le CIUSSSE-CHUS-CSSS du Granit et le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons pour donner le meilleur service possible aux jeunes ;
- retour dans la classe régulière le plus rapidement possible (1 à 3 mois) afin de maintenir le jeune dans son milieu habituel.

STRUCTURE ET ORGANISATION DU SERVICE :

- Un élève peut bénéficier de deux types de séjour. Le séjour court, de cinq à dix jours et le service long, d'un à trois mois.
- L'élève utilisateur du séjour de courte durée peut, après analyse, poursuivre pour un long séjour.
- Le service de l'Étape possède ses propres locaux ; ils sont isolés du reste de l'école de sorte que les contacts avec les autres élèves soient réduits de façon significative. Nous y retrouvons donc un espace physique de classe ainsi qu'un local de retrait conforme aux normes de sécurité.
- L'Étape peut accueillir un groupe de cinq à six jeunes. Il est important de mentionner que le service de l'Étape ne vise pas à créer des liens entre les jeunes qui le fréquentent, ni à développer un lien d'appartenance à ce groupe. Ce dernier est plutôt composé d'individus appartenant chacun à leur classe d'origine, mais qui sont amenés à vivre un temps ensemble dans ce service.
- L'équipe de soutien éducationnel de l'Étape fait partie de la Table de concertation composée d'un psychologue, des psychoéducateurs, d'un intervenant du CIUSSSE-CHUS-CSSS du Granit, d'un psychoéducateur des Centres Jeunesses de l'Estrie (si nécessaire) ainsi que de la direction adjointe de l'école. De plus, l'équipe en présence à l'Étape est composée de deux éducateurs spécialisés et d'un membre du personnel enseignant.